

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2016

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoints**.

Bernard LECOCQ ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Jocelyne LHOTTE ; Jean-Claude GIRET ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

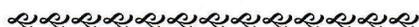
Excusée : Claudine LEFEBVRE pouvoir à Jean-Claude GIRET.

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY.

Lecture du compte rendu de la séance du vendredi 13 novembre 2015.

- Observation de Jean-Claude GIRET à propos de la ligne de préfinancement de 1 940 000 € consentie par le Crédit Agricole. Il précise que c'est le taux variable auquel elle a été consentie qui soulève le plus de réserve de sa part.

Pour les points 1 ; 2 et 3 de l'ordre du jour, la séance se déroule sous la présidence de Yannig MERLIN.



I/ COMPTE ADMINISTRATIF,

COMPTE DE GESTION,

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015

Ils sont présentés par Mme Françoise MALLARD. Robert JOYOT ne participe pas au vote.

☞ Fonctionnement :		
↳ Recettes	906 591,18 €	
↳ Dépenses	<u>886 669,98 €</u>	
		19 921,20 €
☞ Investissement :		
↳ Recettes	423 430,09 €	
↳ Dépenses	<u>236 962,79 €</u>	
		<u>186 467,30 €</u>
☞ Résultat de l'exercice		206 388,50 €
☞ Excédent de Fonctionnement 2014		103 318,41 €
☞ Excédent d'Investissement 2015		<u>6 094,75 €</u>
☞ Excédent total		<u>301 815,66 €</u>

Le compte administratif, et le compte de gestion se correspondent exactement.

Affecté au Fonctionnement	192 562,05 €
Affecté à l'Investissement	<u>123 239,61 €</u>
	315 801,66 €

Le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat sont **adoptés**, à l'unanimité, **par le conseil municipal**, sauf Jean-Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE et Gérard SOUFFLET qui s'abstiennent.

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17
mairie.de.ponchon@orange.fr

2/ COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE GESTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015

Ils sont présentés par Mme Françoise MALLARD. Robert JOYOT ne participe pas au vote.

☞ Fonctionnement :			
↳ Recettes	75 000,00 €		
↳ Dépenses	<u>68 247,06 €</u>		
			6 752,94 €
☞ Investissement			
↳ Recettes	4 180 155,91 €		
↳ Dépenses	<u>4 155 243,75 €</u>		
			<u>24 912,16 €</u>
			31 665,10 €
☞ Excédent de Fonctionnement 2014			0,00 €
☞ Excédent d'Investissement 2014			<u>438 413,71 €</u>
☞ Excédent total			470 078,81 €

Le compte administratif, et le compte de gestion se correspondent exactement.

Affecté à l'Investissement : 470 078,81 €.

Le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat sont **adoptés**, à l'unanimité, **par le conseil municipal**, sauf Jean-Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE et Gérard SOUFFLET qui s'abstiennent.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE GESTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU PARC LACOURT POUR L'ANNÉE 2015

Ils sont présentés par Mme Françoise MALLARD. Robert JOYOT ne participe pas au vote.

☞ Fonctionnement :			
↳ Recettes	465 263,40 €		
↳ Dépenses	<u>465 263,40 €</u>		
			0,00 €
☞ Investissement			
↳ Recettes	213 481,50 €		
↳ Dépenses	<u>251 781,90 €</u>		
			<u>- 38 400,40 €</u>

☞ Besoin total de financement.

Le compte administratif, et le compte de gestion se correspondent exactement.

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat sont **adoptés**, à la majorité **par le conseil municipal**, sauf Gérard SOUFFLET qui s'y oppose, et Jean-Claude GIRET et Claudine LEFEBVRE qui s'abstiennent.

Les recettes d'Investissement correspondent à la vente de 2 terrains.

4/ BUDGET DU LOTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2016

Il est présenté par Mme Françoise MALLARD.

☞ Fonctionnement :	Dépenses	=	Recettes	25 000 €
☞ Investissement :	Dépenses	=	Recettes	<u>25 000 €</u>
				50 000 €

Le budget du lotissement **adopté**, à l'unanimité, **par le conseil municipal**, sauf l'abstention de Claudine LEFEBVRE.

5/ TAUX DES TAXES LOCALES

À l'unanimité, le **conseil municipal décide** de maintenir les taux des taxes locales, à leur niveau, à savoir :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'Habitation	12,24 %	12,24 %	12,24 %	12,24 %	12,24 %	12,24 %
Taxe sur le Foncier Bâti	35,70 %	35,70 %	35,70 %	35,70 %	35,70 %	35,70 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	51,51 %	51,51 %	51,51 %	51,51 %	51,51 %	51,51 %

6/ SIGNATURE AVEC L'ÉTAT D'UNE CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION

DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Elle nécessite les services d'un tiers transmetteur « ADULLACT » pour un coût de 245 € pour 3 ans.

À l'unanimité, le **conseil municipal agréé** la signature de la convention et la dépense qui en découle.

**7/ MISSION DE COORDINATION SPS (Sécurité et Protection de la Santé)
POUR LES PHASES II ET III DU CHANTIER D'ASSAINISSEMENT**

À l'unanimité, *le conseil municipal agréé* la candidature de COORDICA pour 5 928 € HT, et *autorise* le Maire à signer le marché, et toutes pièces y afférentes

8/ DEMANDE DE SUBVENTION

☞ POUR LA POSE DE NOUVEAUX CLIGNOTANTS SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 1001

Ils ont besoin d'être remplacés. À l'unanimité, *le conseil municipal agréé* le dépôt d'une demande de subvention, sur la base d'un devis établi par l'entreprise D'ELEC, pour un montant HT de 4 680,00 € (fourniture et pose).

Le remplacement des clignotants ne pourra intervenir, qu'à l'issue des travaux d'assainissement.

Gérard SOUFFLET propose un clignotant permanent.

9/ EXTENSION ÉLECTRIQUE DANS LA RUE DE LA CROIX BLANCHE

La desserte par les réseaux s'impose de droit en zone urbaine. Cependant, pour les extensions électriques, le Syndicat d'Énergie demande une délibération.

Montant de la participation demandée à la commune (avec subvention) : 3 464,20 €

Votent POUR : Robert JOYOT, Nadège PERROTTE.

Votent CONTRE : Alain CHOTEAU, Bernard LECOCQ, Élodie THÉRY, Oliver WAUTERS, Jean-Claude GIRET, Gérard SOUFFLET.

S'abstiennent : Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Martine CANIVET, Jocelyne LHOTTE, Claudine LEFEBVRE.

À la majorité, *le conseil municipal refoule* l'extension électrique.

10/ INCORPORATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 569 DANS LE DOMAINE COMMUNAL

La RD 569 comprend :

☞ la rue de la Croix Blanche, la rue des Croisettes, la rue du Pont Delettre, depuis la RD 125 jusqu'à la RD 1001 pour 1800 mètres. Le Département propose sa réfection, sur toute sa longueur avant de la rétrocéder à la commune. *Accord, unanime, du conseil municipal.*

11/ COMMISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

à la Communauté du Thelle. À l'unanimité, Yannig MERLIN est *élu par le conseil municipal.*

Présent dans l'assistance, Pierre KELLER, membre de l'association PONCHON Nature, propose de représenter les associations Ponchonaises, et il est immédiatement retenu.

12/ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE « SDCI »

Rappel : le Préfet nous avait transmis la proposition n°4 de SDCI, prévoyant la fusion de la Communauté du Thelle et de la RURALOISE. Fusion refoulée, à la majorité, par le conseil municipal, mais acceptée par la Communauté du Thelle, et la plupart des communes qui y adhèrent. On entend dire que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a approuvé cette fusion. Entre temps l'idée de l'adhésion de la commune de PONCHON à l'agglomération de BEAUVAIS s'est révélée.

Brefs et vifs échanges sur les avantages comparés de la Communauté du Thelle et de l'agglomération de BEAUVAIS.

Pour la Communauté du Thelle : Robert JOYOT.

Pour l'agglomération de BEAUVAIS : Yannig MERLIN, Bernard LECOCQ, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Élodie THÉRY, Martine CANIVET, Olivier WAUTERS, Jean-Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE, Gérard SOUFFLET.

S'abstiennent : Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Jocelyne LHOTTE.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

De Gérard SOUFFLET

1. La pose éventuelle d'un STOP, au carrefour de la rue de Pierrepont, au niveau du n° 547

De Jean-Claude GIRET

2. Il suggère que l'on réduise l'amplitude des horaires d'éclairage public.

De Robert JOYOT

3. Sur la modernisation de l'éclairage public, nous attendons une étude du Syndicat d'Énergie.